



théâtre
de la
parole

CRIER ET CREER DANS L'ESPACE PUBLIC

Se ré-appropriier un terrain vague

Mars 2022

L'événement *A contre-courant* qui s'est tenu du 26 au 29 janvier 2022 au Théâtre de la Parole a donné lieu à de nombreuses réflexions dont l'une concernait les rapports entre espace public et désobéissance.

Il importe d'ancrer contextuellement la base de cette réflexion, une parole située ayant souvent une portée plus pertinente. En effet, les questions liées à l'espace public semblent avoir pris plus d'ampleur depuis la crise sanitaire. Celle-ci a révélé des problèmes sous-jacents à notre société mais rendus visibles par l'interdiction de déambuler librement dans cet espace, notamment. La gestion de l'espace public est devenue progressivement source de doutes, d'incompréhensions et de mécontentements. Elle a ainsi suscité un tas de questionnements, dont le milieu associatif et culturel s'est emparé. A travers une brève analyse du fonctionnement sociétal, quelques lectures croisées et des propos citoyens collectés, je propose de tracer un parcours réflexif menant à une déconstruction de la manière classique d'*utiliser* l'espace public. Ce faisant, je propose de décroisonner l'espace public pour le rêver, ouvert, partagé et accessible¹.

Un terrain vague, une affaire de propriété

L'« espace public » résonne différemment aux oreilles de qui veut bien le considérer. Même si elle a l'avantage d'être utilisée par tout un chacun – au moins en tant que locution, l'expression « espace public » reste floue dans ces différents usages. En fait, le réel désavantage d'une notion polysémique réside

¹ En matière d'espace public, on sent déjà l'ambivalence et le paradoxe de ne pas considérer les dimensions d'ouverture, de partage et d'accessibilité comme acquises. Cet article cherche à résister à l'acception usuelle et commune de l'espace public face à ces dimensions. A trouver des solutions pour rendre cet espace public à nouveau partagé, ouvert et accessible ; des rêves sûrement, des souhaits peut-être, surtout.

dans l'incertitude à laquelle elle renvoie. Quoi de plus absurde que de délimiter l'espace public dans une zone floue, vaste, indéterminée ; un terrain vague qu'on use sans se demander où en sont les limites.

Deux traits communs semblent pourtant faire l'unanimité au sein de l'opinion publique². Premièrement, l'espace public est à la fois « l'espace qui n'est à personne » et « l'espace qui est à tout le monde ». Deuxièmement, c'est un espace qui doit être régi par des règles, afin d'assurer un *vivre-ensemble* partageable et commun.

Pour tenter d'aller au-delà de ces deux acceptions, j'aimerais circonscrire la notion d'espace public dans ce que j'appellerais ici une constellation conceptuelle : un ensemble de concepts qui se définissent surtout dans le rapport qu'ils entretiennent les uns avec les autres. Autrement dit, des idées dont le sens n'est réellement effectif que quand on les met en relation entre elles. Revenons donc à notre deuxième acception : le besoin de régir l'espace commun par des règles. Depuis les jusnaturalistes³, l'espace a été organisé à travers le prisme de la propriété. Héritière des théories classiques de droit naturel, la propriété est conçue comme le moyen par lequel la sécurité s'acquiert. Par extension, l'État doit garantir la sécurité de son « peuple » en préservant le droit à la propriété. Cette vieille tradition propre aux États-Nations est très peu questionnée malgré les changements flagrants qui régissent nos rapports sociaux et politiques au sens large du terme, et ce dans tous les domaines. Parmi la panoplie des effets idéologiques indésirables qu'elle a eu, la conception de propriété a deux conséquences directement liées à l'espace

² Même si, comme nous le mentionnait déjà Bourdieu dans un article éponyme en 1973 : « *L'opinion publique n'existe pas* »

³ Vient de la doctrine défendant la notion de droit naturel

public. D'une part, la société commence à se façonner autour de l'idée de contrôle, où « contrôle » et « sécurité » fonctionnent comme deux faces d'une même médaille. Une constellation conceptuelle figée, ancrée dans nos pratiques, et dont on imagine difficilement le démantèlement. D'autre part, l'espace public est quasi inexistant d'un point de vue matériel : « tout est cadastré, très peu de places et rues sont réellement publiques »⁴.

Un espace quadrillé

Garantissant les libertés individuelles, la propriété résulte d'une distribution de l'espace. Cet encadrement spatial a été renforcé par le tournant spatial dans les années 70'. A présent, nos rapports sociaux sont eux aussi sculptés par l'espace et sa gestion. Foucault qualifie ce changement de paradigme comme suit : « L'espace contemporain est strié, quadrillé, et relie les points aux autres : c'est l'époque de l'emplacement, de la place, et du site. C'est ainsi également un espace qui permet toutes sortes de stratégie d'information, de circulation, de distribution, de codes, de stockage, de repérages, de classement – réseau de savoir et de formalisation de l'espace. »⁵

En réalité, la conceptualisation de l'espace en termes de gestion de flux et de circulation a été adoptée par les stratégies de métropolisation. Ainsi, des plans d'aménagement urbain se dessinent dans une volonté de gouverner, de « conduire les conduites »⁶ des citoyen.ne.s. « Les métropoles constituent un espace de déploiement privilégié pour ce que les urbanistes nomment la

⁴ Julien Dohet, secrétaire politique au SETCa-Liège, lors d'une rencontre organisée par Solidarité Culture Liège le 1^{er} avril 2022.

⁵ Gross, N. (2020). « Sur les hétérotopies de Michel Foucault ». *Issue 1*, Volume 6. <https://www.genealogy-critique.net/article/id/7083/>

⁶ Eliçabe, R., Guilbert, A., Lemery, Y. (2020). *Quartiers vivants*. Coll « Enquêtes sauvages », Liège.

prévention situationnelle : en supprimant les passages couverts et les angles morts dans l'espace public, en éliminant les points de stagnation (comme les bancs) et en installant des miroirs dans les couloirs du métro, l'urbanisme préventif instaure un espace public « transparent » dédié exclusivement à la circulation et à la gestion des flux »⁷. De façon plus synthétique, la métropolisation de l'espace public permet de comprendre cette double logique d'optimisation des flux et de gouvernement des conduites comme des circulations. Ce qui constitue un réel intérêt dans la discussion qui nous incombe, c'est le contrôle accru de l'espace public par cette conception de l'« aménagement du territoire ». Aménager un territoire, soyons clair, ce n'est qu'optimiser les flux qui le traversent. L'enjeu n'est plus d'occuper ou de s'approprier un espace. Il devient difficile de ne plus parcourir les chemins tracés pour nous, et conséquemment par nous.

Cette vision spatiale n'a fait que renforcer le modèle sociétal empreint de ses vieux adages, confirmant l'importance accordée par Foucault à l'articulation entre le pouvoir et l'espace. Dans le même sillage, Deleuze théorise cette « société de contrôle », qu'il caractérise notamment par « l'installation progressive et dispersée d'un régime de domination »⁸.

L'espace public comme marqueur d'oppression

L'espace public est de part en part histoire de contrôle. Et suivant la constellation conceptuelle élaborée ci-dessus, par extension, nous voyons qu'il

⁷ *Ibid.*

⁸ Deleuze, G. (1990). *Post scriptum sur les sociétés de contrôle.*

est affaire de propriété et de sécurité. A force de prôner *la* liberté individuelle, n'avons-nous pas créer une idéologie dominante oppressive ?

Concrètement, pour pouvoir occuper l'espace public (en tout cas légalement), il est nécessaire de se munir d'autorisations. Elles permettraient d'évaluer le risque d'une activité à se produire dans l'espace public ; risque variable et indéterminé, dépendant des villes, de leurs pouvoirs publics et des politiques de gestion territoriale. A vrai dire, les instances administratives chargées d'assurer cette fonction de contrôle dans la société ne sont que les exécutantes d'un système installé et figé (drainé de part en part par la constellation conceptuelle dont nous avons déjà parlé). Paradoxalement, le contrôle s'opère comme une machine incontrôlable.

Par conséquent, l'espace public est loin d'être une affaire par et pour toustes. L'attribution de ses autorisations implique des inégalités, peut-être inconsciemment (mais tout de même de façon effective). Les critères d'obtention ne sont pas toujours clairs, parfois arbitraires, et encore moins inclusifs. Par ailleurs, l'idée d'autorisation, nécessitant un examen préalable par des autorités compétentes, empêche les actions spontanées. Tout comme le contrôle est un moyen de jauger le risque, il est une manière de prédire, de calculer, bref l'apanage de l'Homo Oeconomicus. Au rebours d'une spontanéité bénéfique aux relations humaines, une société où tout doit être calculé et prédit (à l'image de l'espace strié et quadrillé) tente de réguler et contraindre la façon dont nous façonnons nos liens. Et si nous vivions ce manque de spontanéité comme une atteinte à la liberté⁹ ?

⁹ Cette même atteinte ressentie pendant la crise sanitaire.

Et puis, pourquoi l'espace public se ponctue librement de campagnes publicitaires, d'enseignes et spots lumineux utilisés à des fins mercantiles ? Pourquoi, sur les grues édifiant les nouvelles métropoles, des slogans brillent plus fort que les astres dans la nuit ? Pourquoi l'espace public n'est-il devenu qu'un produit ? Nous fluctuons dans un espace que nous n'occupons pas, et dont nous ne pouvons en choisir l'usage. Nous circulons dans une économie qui contrôlent nos rapports avec le monde. L'espace dans sa conception actuelle serait-il un des premiers facteurs d'aliénation ?

Tout porte à croire que les questions que les associations se posent sur l'espace public sont la manifestation de problèmes sociétaux liés à la gestion plus globale de la société : un système de contrôle basé sur la propriété garantie par la sécurité, cumulé d'un système marchand obnubilé par les apports quantitatifs et visibles d'un capital plutôt que les apports qualitatifs et invisibles d'échanges humains et culturels. Dressant ce constat alarmant, cet article refuse de rester sur une dénonciation amère. La dernière partie cherche à planter des graines, naïvement, puisqu'il le faut parfois, mais en ayant conscience de ce qui fait défaut. La réappropriation de l'espace public mérite d'être pensée et rêvée, peu importe si elle implique un débordement du cadre légal.

Rêver un espace ouvert

Comment faire de l'espace public un lieu ouvert, partagé et accessible ? Peut-il être un lieu par tous et pour tous ? Comment l'éducation permanente pourrait-elle envisager d'occuper l'espace pour faire droit à sa

capacité critique de résistance ? Et si on imaginait l'espace public comme lieu de rencontres et de créations ?

A la question d'une conception neuve de l'espace, j'aimerais invoquer les réflexions de Sarah Vanuxem sur une nouvelle conception de la propriété¹⁰. Chez les berbères Seksawa du Grand Atlas par exemple, « s'approprier un lieu consiste à le conformer à soi comme à se conformer à lui »¹¹. En mettant en avant cette affirmation réciproque des humains et de la terre, il ne s'agit pas de soumettre et d'assujettir la terre, c'est-à-dire de la traiter comme matériau corvéable. En fait, s'approprier un espace, y vivre, c'est le *cultiver*, dans le sens premier du terme : « prendre soin de »¹².

Faire de l'espace public un terreau fertile, par des collages poétiques et activistes, des représentations et performances spontanées, des rassemblements festifs et contestataires. Frôler avec la légalité, donc. Pour chercher à rendre l'art accessible, à émuler des interactions humaines, à croiser des esprits, des idées, des envies. Parce que, comme le dit l'artiste Timoteo Sergoï : « Le théâtre ne se fait pas que dans les théâtres. Et l'art n'a pas lieu qu'au musée. C'est dans la rue. C'est une démocratisation de l'art qui me plaît beaucoup. Que la poésie ne soit pas réservée aux rayons poésies par les amateurs de poésie ». Parce qu'il semble que cela constitue de bonnes raisons pour désobéir. Parce que l'éducation permanente s'est créée en vue d'une démocratisation de la culture. Parce qu'il semble contre-intuitif que notre usage

¹⁰ Son ouvrage *La propriété de la terre* propose une nouvelle lecture du concept de la propriété dans le Code Civil. Il est principalement axé sur les enjeux environnementaux et l'usage déconnecté de la terre. J'étends ici librement son idée de propriété comme « faculté d'habiter », pour sa pertinence concernant les questions liées à l'espace de manière générale.

¹¹ Vanuxem, S.. (2018). *La propriété de la terre*. Wildproject, coll. « Le monde qui vient », France., pp.13.

¹² Pour des précisions quant à l'utilisation originnaire du terme, voir *La crise de la culture* de Hannah Arendt.

actuel de l'espace public puisse développer ou nourrir notre esprit critique. Pourtant, l'espace public est le lieu par excellence où véhiculer des problématiques sociétales et quotidiennes, pour tenter de se concerter réciproquement sur nos façons de vivre ensemble. Il est aussi le lieu où matérialiser le conflit politique. L'éducation permanente et l'espace public portent tous deux une capacité *politique* ; l'un comme acteur, l'autre comme noyau. L'un comme puissance subversive (contre-pouvoir), l'autre comme conflit.

Il y aurait bien des suggestions concrètes pour réagencer l'espace à des fins « populaires¹³ ». Les pistes suivantes servent surtout à déplier un chemin réflexif chez tout lecteur qui rêvera un espace partagé à sa manière. Voici des rêves de citoyen.ne.s :

- entretenir des rendez-vous populaires réguliers et locaux ; sur une telle place, un tel jour, selon tel dispositif.
- réfléchir en profondeur au réaménagement des structures et infrastructures des villes ; plutôt que de pousser les portes d'un théâtre, les gens côtoieraient la culture à un arrêt de bus. Si, par un rêve, il y avait d'autres infrastructures, que les places étaient pensées autrement, que l'espace était aménagé préalablement pour accueillir non pas des routes et publicités, mais des lieux de rassemblement populaire.
- créer des lieux d'interface, d'échanges culturels ; un peu comme des boîtes à livres, où on pourrait déposer et prendre des objets ou du contenu, que l'on se partagerait comme un troc.

¹³ L'emploi du terme « populaire » fait ici référence à l'équivalence entre « éducation permanente » et « éducation populaire », et aux différents enjeux qui la sous-tendent.

Mais, même si ces rêves se réalisent, même si l'on parvient à vivre l'espace public au sens fort, la résistance doit être maintenue. Deux lignes sont à tenir. D'une part, travailler perpétuellement pour faire bouger la base légale, afin qu'elle s'adapte progressivement aux changements sociétaux. D'autre part, mener des actions qui continuent de frôler avec la légalité, parce que de petites manifestations sauvages, éphémères et contestataires ne cesseront jamais d'être utiles. La résistance, peu importe sa forme (comprenant donc la désobéissance civile) est nécessaire à la bonne santé d'une société.

L'espace public n'est pas « vide », il semble vide de sens. Chaque espace est occupé. Prendre le temps de mesurer son remplissage permettrait peut-être d'infléchir cette occupation de façon volontaire, contestataire si nécessaire, ou tout du moins politique et critique. Un espace à remplir de créations, à occuper d'interactions, à se réapproprier tout simplement. Le 28 janvier, lors de son intervention au Théâtre de la Parole, Jean-Paul Tournay nous proposait d'agir par le cri : « Et le cri, c'est encore dans la rue [...] Par une œuvre d'art, nous avons la possibilité de montrer qu'on n'est pas d'accord. Tout à l'heure, les musiciens m'ont donné un dessin, une évocation du paysage urbain. Ca m'a évoqué toute une série de dispositions à prendre pour que le petit matin soit bleu entre deux grands immeubles [...] Le rêve, c'est ça qui doit nous animer. C'est ça qui doit nous rassembler, aussi. [...] Que ma liberté soit contrainte, cela me donne des envies. Et, par conséquent, cela me donne de l'imagination pour en inventer et en proposer. »

Un doux mélange entre le rêve et le cri...

Esther Claerbout, philosophe

Bibliographie

Deleuze, G. (1990). *Post scriptum sur les sociétés de contrôle*.

Eliçabe, R., Guilbert, A., Lemery, Y. (2020). *Quartiers vivants. D'une Certaine Gaieté*, coll. « Enquêtes sauvages », Liège.

Foucault, M. (1967). *Des espaces autres. Hétérotopies*.

Gross, N. (2020). « Sur les hétérotopies de Michel Foucault ». *Issue 1, Volume 6*.
<https://www.genealogy-critique.net/article/id/7083/>

Vanuxem, S.. (2018). *La propriété de la terre*. Wildproject, coll. « Le monde qui vient », France.